

PRECOMPTA - Prestations d'audit

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

MAISON DE LA SOLIDARITE

Association déclarée en préfecture

Siège Social : 6 avenue du Maréchal Foch
95500 GONESSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

MAISON DE LA SOLIDARITE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Ce rapport annule et remplace celui émis en date du 13 mai 2026, une correction ayant été effectuée dans le paragraphe "événements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice" de l'annexe aux comptes annuels.

A l'assemblée générale,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **MAISON DE LA SOLIDARITE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période allant du début de l'exercice jusqu'à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

3 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Le rapport financier du Président et les autres documents sur la situation financière adressées à l'assemblée générale ne vous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article R.232-1 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification des documents.

5 - RESPONSABILITES DU BUREAU ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient au Bureau d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Bureau d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

6 - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

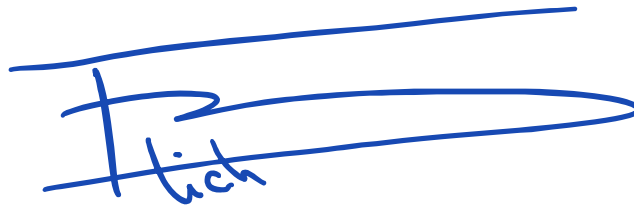
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Bureau, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par le Bureau de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 mai 2026.

PRECOMPTA - Prestations d'audit
Société de Commissaires aux Comptes



Florence BLIAH
Commissaire aux Comptes

ASSOCIATION MAISON DE LA SOLIDARITE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'établissement	(I)						
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles							
. Frais de développement							
. Donations temporaires d'usufruit							
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		11 487	10 499	988	0,21	2 636	0,60
. Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes							
Immobilisations corporelles							
. Terrains							
. Constructions		61 048	48 869	12 179	2,64	18 284	4,17
. Installations techniques, matériel & outillage industriels		237 181	131 444	105 738	22,90	125 021	28,53
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
Immobilisations financières							
. Participations							
. Créances rattachées à des participations							
. Autres titres immobilisés							
. Prêts							
. Autres immobilisations financières		1 052		1 052	0,23	1 052	0,24
TOTAL (II)		310 768	190 812	119 957	25,98	146 993	33,54
ACTIF CIRCULANT							
Stocks et en-cours		599		599	0,13	5 835	1,33
Créances							
. Créances clients, usagers et comptes rattachés							
. Créances reçues par legs ou donations							
. Autres créances		276		276	0,06		
Charges constatées d'avance		1 553		1 553	0,34	1 539	0,35
Valeurs mobilières de placement							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		339 313		339 313	73,49	283 901	64,78
TOTAL (III)		341 741		341 741	74,02	291 274	66,46
Frais d'émission des emprunts	(IV)						
Primes de remboursement des emprunts	(V)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif	(VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)		652 509	190 812	461 697	100,00	438 267	100,00

ASSOCIATION MAISON DE LA SOLIDARITE

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	56 238	12,18	56 238	12,83
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	338 658	73,35	406 678	92,79
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	22 758	4,93	-68 020	-15,51
Situation nette (sous total)	417 655	90,46	394 896	90,10
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	417 655	90,46	394 896	90,10
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	2 212	0,48	2 212	0,50
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	2 212	0,48	2 212	0,50
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 637	2,09	9 614	2,19
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	32 193	6,97	31 544	7,20
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	41 831	9,06	41 159	9,39
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	461 697	100,00	438 267	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

ASSOCIATION MAISON DE LA SOLIDARITE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
	Total	%	Total	%	Variation		%
PRODUITS D'EXPLOITATION:							
Cotisations	40	0,01	30	0,01	10		33,33
Ventes de biens et services							
- Ventes de biens							
- dont ventes de dons en nature							
- Ventes de prestations de services	765	0,17	1 009	0,25	-244		-24,17
- dont parrainages							
Produits de tiers financeurs							
- Concours publics et subventions d'exploitation	442 355	98,96	400 558	97,73	41 797		10,43
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable							
- Ressources liées à la générosité du public							
- Dons manuels			50	0,01	-50		-100,00
- Mécénats							
- Legs, donations et assurances-vie							
- Contributions financières							
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions			3 060	0,75	-3 060		-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles							
Utilisations des fonds dédiés							
Autres produits	341	0,08	10	0,00	331		N/S
Total des produits d'exploitation (I)	443 501	99,22	404 717	98,74	38 784		9,58
CHARGES D'EXPLOITATION:							
Achats de marchandises							
Variations stocks							
Autres achats et charges externes	85 495	19,13	71 658	17,48	13 837		19,31
Aides financières							
Impôts, taxes et versements assimilés	6 793	1,52	8 608	2,10	-1 815		-21,08
Salaires et traitements	239 518	53,58	284 124	69,32	-44 606		-15,69
Cotisations sociales	62 509	13,98	75 516	18,42	-13 007		-17,21
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	29 759	6,66	35 173	8,58	-5 414		-15,38
Dotations aux provisions							
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles							
Reports en fonds dédiés							
Autres charges	172	0,04	149	0,04	23		15,44
Total des charges d'exploitation (II)	424 247	94,91	475 228	115,94	-50 981		
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	19 255	4,31	-70 511	-17,19	89 766		127,31
PRODUITS FINANCIERS:							
De participation							
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé							
Autres intérêts et produits assimilés	3 504	0,78	5 162	1,26	-1 658		-32,11
Reprises sur dépréciations et provisions							
Différences positives de change							
Produits des immobilisations financières cédées							
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie							
Total des produits financiers (III)	3 504	0,78	5 162	1,26	-1 658		-32,11
CHARGES FINANCIERES:							
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions							
Intérêts et charges assimilées							
Différences négatives de change							
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées							

ASSOCIATION MAISON DE LA SOLIDARITE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3 504	0,78	5 162	1,26	-1 658	-32,11
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	22 758	5,09	-65 349	-15,93	88 107	134,83
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)			2 671	0,65	-2 671	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			-2 671	-0,64	2 671	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	447 005	100,00	409 879	100,00	37 126	9,06
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	424 247	94,91	477 899	116,60	-53 652	-11,22
EXCEDENT OU DEFICIT	22 758	5,09	-68 020	-16,59	90 778	133,46

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature	30 000		30 000			
Prestations en nature						
Bénévolat	7 223		5 638			
TOTAL	37 223		35 638			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	30 000		30 000			
Prestations en nature						
Personnel bénévole	7 223		5 638			
TOTAL	37 223		35 638			

ASSOCIATION MAISON DE LA SOLIDARITE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Préambule

La Maison de la solidarité est une association à deux actions principales :

-L'accueil de jour propose l'accès à 3 repas par jour, une douche, ainsi qu'à la laverie.
Les repas sont cuisinés sur place, à base de produits frais reçus de la BAPIF.
Les personnes inscrites peuvent bénéficier de l'ensemble de ces services.

-L'activité de domiciliation, permet aux personnes inscrites de recevoir leur courrier ; l'association peut ainsi les aider dans leurs diverses démarches administratives.
Ils sont orientés par un travailleur social dans le cadre d'un suivi.

Par ailleurs l'association a proposé en 2025 des ateliers aux personnes inscrites :

-atelier informatique
-atelier de langue française
-atelier coiffure

Ces activités permettent à l'association de venir en aide à un public en situation de grande précarité, qui est souvent en situation d'exclusion.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 461 697,41 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 22 758,30 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 11/05/2026 par les dirigeants.

ASSOCIATION MAISON DE LA SOLIDARITE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

- Avec comptes substitués

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation

--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06 ainsi que le règlement ANC n°2023-03 venant modifier le règlement ANC2018-06. Les incidences liées à la première application de ce règlement sont non significatives sur les comptes de l'exercice.

--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des associations et des fondations.

Produits :

En application du Règlement 2018-06 portant sur les personnes morales à but non lucratif, les cotisations sans contrepartie ont été portées en compte 7561.

Ces cotisations (matérialisées par l'adhésion à l'association) sont essentiellement "sans autre contrepartie" que celle liée, principalement, à la participation à l'Assemblée Générale de l'association.

2 - Principes, règles et méthodes comptables

ASSOCIATION MAISON DE LA SOLIDARITE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.1 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1.1 - Contributions volontaires :

Les contributions volontaires ont été valorisées de la manière suivante :

4 bénévoles pour un total de 608 heures à 11,88 (taux SMIC en vigueur au 01/01/25) = 7 223
Montant brut, non chargé

La contribution en nature :

la municipalité met à disposition de l'association des locaux (incluant la consommation d'énergie) à titre gracieux.

Cette subvention indirecte n'a pas été valorisée par la commune.

Pour autant, l'association l'a estimé à hauteur de 30 000 .

ASSOCIATION MAISON DE LA SOLIDARITE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	11 487			11 487
Immobilisations corporelles	297 991	2 723	2 485	298 229
Immobilisations financières	1 052			1 052
TOTAL	310 530	2 723	2 485	310 768

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	8 851	1 648		10 499
TOTAL I	8 851	1 648		10 499
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui	42 764	6 105		48 869
inst. gén., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels	17 869	3 386	414	20 841
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	66 630	14 684		81 314
Matériel de transport	19 528	604		20 132
Matériel de bureau et informatique	7 143	2 878	2 071	7 950
Emballage récupérables et divers	752	455		1 207
TOTAL II	154 687	28 110	2 485	180 313
TOTAL GENERAL (I+II)	163 538	29 759	2 485	190 812

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance	1 553	1 503	50
TOTAL	1 553	1 503	50

ASSOCIATION MAISON DE LA SOLIDARITE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	56 238				56 238
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	406 678	-68 020			338 658
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-68 020	68 020	22 758		22 758
Dont générosité du public					
Situation nette	394 896		22 758		417 655
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	394 896		22 758		417 655
TOTAL dont générosité du public					

ASSOCIATION MAISON DE LA SOLIDARITE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	2 212			2 212
TOTAL II	2 212			2 212
TOTAL GENERAL (I+II)	2 212			2 212
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles				

4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	9 637	9 637		
Dettes fiscales & sociales	32 193	32 193		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	41 831	41 831		

ASSOCIATION MAISON DE LA SOLIDARITE

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.4 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	5 098
Dettes fiscales & sociales	17 435
Autres dettes	
TOTAL	22 533

ASSOCIATION MAISON DE LA SOLIDARITE

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

- Avec comptes substitués

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
DDETS		360 526				
DEPARTEMEN		45 000				
COMMUNES		300				
ETAT	AIDE CUI-CAE	36 529				
TOTAL		442 355				

Eléments significatifs ou importants

ASSOCIATION MAISON DE LA SOLIDARITE

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

6 - Autres informations

6.1 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non Cadres	8	
TOTAL	9	0

6.2 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 4 240 .